

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE BUGEY SUD
DU 27 février 2018
à Belley

SALLE DU COLOMBIER A L'INTEGRAL

Date de convocation : Mercredi 14 février 2018

Nombre de Membres :

En exercice :	80
Présents :	65
Votants :	73

Secrétaire de séance : M Michel RAMON.

PRESENTS :

M. ABRY Marcel ; M. ANCIAN Bernard ; M. ANDRE-MASSE Franck ; Mme AURELE Marthe ; M. BAL Serge ; Mme BELLEMAIN Michelle ; M. BERTHET Jean-Michel ; M. BERTHET Pierre ; M. BERTHIER Gérard ; M. BIJOT Jean-François ; M. BLANC Jean-Paul - Mme WICKE Claudine, suppléante ; M. BOLON André ; M. BONNARD Didier ; M. BUET Marc ; Mme CAMINET Régine ; Mme CASANOVAS Chantal ; M. CASTIN Régis ; Mme CHARMONT-MUNET Mireille ; M. CHARVET Marc ; M. CUEILLE Gérald – Mme HEGOBURU Josiane, suppléante ; Mme DESCHAMPS Marie-Hélène ; M. DESCHAMPS Roland ; M. DUCRUET Jean-François ; M. GAMBERINI Paul ; M. GENS Marcel ; M. GERIN Georges ; M. GIREL Jean ; Mme GODET Pauline ; M. GUERIN Cyrille ; M. GUILLET David ; M. HEDON Jean-Yves ; M. JACQUIER Laurent ; M. JANET Guy ; Mme LACHIZE Sandrine ; M. LAHUERTA Dimitri ; Mme LAPIETRA Danièle ; Mme LE CERF Céline ; Mme LONGE Anne Laure ; M. MARIÉ Patrick ; Mme MARTINAT Francine ; M. MARTIN-BARBAZ Denis ; Mme MASNADA Liliane ; M. MATHIEU Michel ; Mme MEURIAU Annie ; Mme MIDOL Madeleine ; M. PERTICOZ Bernard - M. ARANDA Sergios, suppléant ; M. PETIT Thierry ; M. PLANTIN Guy ; M. PUTHOD Bernard ; M. QUINARD Julien ; M. RAMON Michel ; M. REUTER Bernard ; M. RIERA Michel Charles ; M. RODRIGUEZ Philippe ; M. ROPELE Jean-Pierre ; M. ROUX Pierre ; M. SAUREL Alain ; Mme SCHREIBER Sylvie ; Mme SILLAUME Dominique ; Mme TREILLÉ Odile ; M. TURELLO René ; Mme VICTOR Joëlle ; M. VINCENT Xavier ; M. VUILLEROD René ; Mme VUILLOUD Véronique.

EXCUSÉS :

M. BERARDI Christophe ;
Mme BIONDA Annie ;
M. BOUVIER Georges ;
Mme COMET Claude donne pouvoir à M. BIJOT Jean-François ;
M. FELCI Claude donne pouvoir à M. ANDRE-MASSE Franck ;
M. FOGNINI Jean-Marc donne pouvoir à Mme CAMINET Régine ;
M. GIRAUD GUIGUES Bernard ;
Mme GUILLON Pascale ;
M. JACOB Yves donne pouvoir à M. MARTIN-BARBAZ Denis ;
M. JUILLET Claude donne pouvoir à Mme CHARMONT-MUNET Mireille ;
M. PERRET Bernard donne pouvoir à M. ANCIAN Bernard ;
M. PHILIPPE Alain donne pouvoir à M. BONNARD Didier ;
M. ROCHE Jean ;
M. SERPOL Robert ;
Mme THEVENOT Nadine donne pouvoir à Mme DESCHAMPS Marie-Hélène.

Le Président ouvre la séance à 18h.30. Après avoir remercié la commune de Belley d'accueillir le Conseil communautaire.

M. Pierre BERTHET annonce le décès accidentel de M. Jacky GUIFFRAY, conseiller municipal de la ville de Belley et demande en sa mémoire un moment de recueillement à l'assemblée.

Après une minute de silence, le Président VUILLEROD, au nom du conseil communautaire, s'associe à la peine des élus belleyens et transmet ses condoléances attristées à la famille.

Après appel des conseillers et constat du quorum, Monsieur Michel RAMON est désigné secrétaire de séance.

Le Président revient sur une question posée lors du précédent conseil communautaire par M. CUEILLE. M. CUEILLE s'interrogeait sur la pertinence d'émarger le compte rendu en amont de son approbation en séance.

Le Président expose que cette pratique initiée par l'ex CCBBB a été poursuivie mais qu'à l'avenir elle sera abandonnée. L'approbation du compte rendu de la séance précédente étant inscrit systématiquement en point zéro de l'ordre du jour du conseil, les commentaires sont consignés dans le compte rendu de la séance suivante. Ainsi la validation du compte rendu de la précédente séance ne prend effet qu'après son approbation par le conseil communautaire.

0.- Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2018.

M. BOLON expose que son intervention sur le recours adressé à la cour d'appel du tribunal administratif a bien été retranscrite dans le compte rendu cependant il avait demandé une explication sur le dépôt et sur le coût de cette intervention pour la CCBS auprès du cabinet d'avocat.

Mme CHARMONT-MUNET indique que la prestation s'est élevée à 1 900€.

Le conseil communautaire n'émet pas d'observation sur le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2018. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de M. HEDON à 18h55

Arrivée de Mme LAPIETRA à 19h00.

01 - Débat d'orientation budgétaire 2018.

Le Président donne la parole à Mme CHARMONT-MUNET Vice-Présidente en charge de la ressource humaine et des finances. Mme la Vice-Présidente rappelle que le débat d'orientation budgétaire est un rendez-vous obligatoire pour les EPCI comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. C'est un moment important qui permet de faire le point sur la situation budgétaire et donner les informations qui permettent d'éclairer les conseillers communautaires dans leur choix au moment des votes des budgets primitifs. Il est demandé à l'assemblée de noter que le vote des BP aura lieu le 05 avril prochain. Mme Charmont-Munet expose ensuite que 2018 étant la première année de stabilité de périmètre et des ressources, le travail de préparation du DOB a été plus méthodique. Un temps d'échanges a eu lieu avec chaque pôle de la CCBS, réunissant Vice-Présidents référents et responsables de service, en relais du travail des commissions.

Réglementairement, la loi demande que soient présentés les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ainsi que la structure et les charges de personnel. Le DOB doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget.

Il est ensuite précisé que ce sont les dispositions de la loi de finances 2018 et la loi de programmation des finances publiques qui cadrent les décisions budgétaires. Il s'agit de réduire les dépenses publiques ; ainsi, le renforcement des contraintes sur les collectivités territoriales peuvent être analysées comme une variable d'ajustement des déficits publics.

Mme CHARMONT-MUNET présente ensuite le diaporama dont les conseillers communautaires ont été destinataires avec la note de synthèse et joint au présent compte-rendu. Concernant la compétence GEMAPI, il est précisé que l'année 2018 sera une année d'observation sur la capacité à l'exercer sans la mise en place de la taxe ad hoc.

Par ailleurs, il s'agit également de sensibiliser les élus à la réalisation d'un pacte financier et fiscal au niveau du bloc communal afin d'en faire un outil de gestion du territoire en analysant ses capacités budgétaires. L'enjeu porte sur la capacité à optimiser les politiques de solidarité, à maîtriser les charges de fonctionnement. Il s'agira, pour ce faire, de se doter d'outils de concertation, de mutualisation et de coordination pour anticiper les évolutions à venir. Ce pacte financier constituera le grand rendez-vous du prochain mandat, il appartient aux élus aujourd'hui en place de construire en amont le cadre de réflexion en raisonnant en bassin de vie au-delà des limites départementales. Il s'agit de travailler l'organisation des ressources financières et humaines à l'échelle du territoire, trouver le point d'équilibre entre les communes qui portent des charges de centralité et celle qui ont des problématiques de ruralité. Il s'agit de définir une stratégie de développement et de services publics à l'échelle du territoire en se réappropriant le document d'orientations et d'objectifs du SCOT.

Il s'agit de réaliser un diagnostic financier et fiscal et articuler le projet de territoire et le projet de mutualisation.

Pour ce faire, Mme Charmont-Munet propose de mettre en œuvre un premier dispositif qui permettrait d'optimiser le coefficient d'intégration fiscale, la piste pourrait être le financement du FPIC par la CCBS. la baisse consécutive des AC permettrait une hausse du CIF, base de calcul des dotations budgétaires. L'autre piste étant la prise de nouvelles compétences par l'intercommunalité. Le gain obtenu permettrait de mettre en place la dotation de solidarité communautaire.

A l'issue de l'exposé de Mme CHARMONT-MUNET, applaudi par l'assemblée, Le Président VUILLEROD remercie, Mme La vice-Président, la commission finances, les services qui ont activement participé au travail présenté. Le Président rappelle l'intervention de M. Patrice RAYMOND devant les élus et les agents de BUGEYSUD, le 25 janvier dernier, intervention qui a commencé à sensibiliser bon nombre d'élus sur la nécessité d'avoir une vision partagée face au monde en mutation qui se profile. Il s'agit d'anticiper, lire l'avenir pour ne pas subir. Le Président propose, pour travailler un pacte financier et fiscal gagnant-gagnant, la tenue dans les prochaines semaines d'une conférence des maires avec M. Patrice Raymond, de manière à trouver collectivement une méthodologie pour avancer ensemble communes et intercommunalité vers ce pacte. C'est aujourd'hui que se prépare et se gagnera l'inversement de la tendance de diminution de la CAF, il s'agit d'être opérationnels dès 2019.

Le Président sollicite l'assemblée sur cette proposition.

Mme TREILLE demande le coût du recours à l'intervenant

Mme CHARMONT-MUNET précise que le tarif d'une journée d'intervenant est comprise entre 900 et 1 200€.

Mme SILLAUME aimerait connaître la place du conseiller communautaire dans cette proposition

M. VUILLEROD précise que les conseillers communautaires et les maires non délégués sont concernés

M. TURELLO s'interroge, dans l'objectif de conserver de l'autofinancement, sur la pertinence de maintenir certains dépenses à destination notamment de projets touristiques. Ne faut-il pas reporter ou supprimer certains dossiers qui semblent surestimés ?

M. SAUREL, Vice-Président, en réponse, demande s'il est souhaité que le territoire devienne un désert, les dépenses touristiques engagées sont aussi au bénéfice de la population, l'attractivité et le développement du territoire en sont également tributaires. Les retombées de l'économie touristique sont moins visibles que la création d'une grande entreprise mais les revenus complémentaires découlant de l'hébergement touristique, des vignobles ne sont pas neutres et contribuent à faire vivre le territoire.

M. TURELLO relève le manque de signalétique des zones artisanales, l'absence de desserte en fibre optique, les entreprises sont aussi la richesse du territoire et doivent être plus aidées.

M. VUILLEROD fait remarquer que le SIEA a une programmation et que la CCBS ne peut pas être donneur d'ordre. Les projets de desserte des zones doivent s'inscrire dans un calendrier.

M. RODRIGUEZ pense qu'il faut à tout prix définir une politique. L'excellent travail fait par le SCOT permet d'avoir une vision à terme. En ce sens, il juge bonne la proposition de travailler un pacte fiscal et financier.

M. BOLON complète que c'est une très bonne chose de se réunir mais il y a besoin d'un cadre et d'une analyse de l'existant, il s'agit de mutualiser les moyens dont disposent les collectivités pour être plus performants, plus efficaces.

M. LAHUERTA félicite les initiateurs de la conférence du 25 janvier, il est nécessaire de poursuivre mais avec en préalable un projet de territoire. Est-ce que les orientations données ont été comprises et ont tenu compte de l'arrivée du Valromey. Le conférencier nous accompagnera si nous avons un consensus sur le projet

M. CASTIN souhaite rebondir sur les propos de M. LAHUERTA et intervenir sur l'ensemble du DOB.

L'intervention de M. CASTIN transmise à la CCBS est intégralement transcrite.

« L'année 2017 a été marquée par un événement majeur, c'est l'intégration du Valromey. Pour ma part, même si le périmètre de notre communauté de communes s'est agrandi, même si maintenant nous sommes 80 conseillers communautaires, contrairement à nos services administratifs qui eux ont intégré ce territoire, je n'ai pas l'impression en tant qu'élus que nous avons réellement intégré le Valromey, j'ai l'impression que nous continuons à faire comme avant. Pour qu'il y ait une bonne intégration, il aurait été judicieux de mettre en œuvre un moment où les élus de Bugey sud auraient pu se rendre sur le Valromey pour essayer de mieux connaître ce territoire, pour connaître les femmes et les hommes qui le font vivre, pour connaître ses forces et ses faiblesses, et vice versa il aurait été judicieux que les élus du Valromey viennent sur Bugey Sud pour faire de même. Cela aurait permis une chose : de mieux se connaître pour mieux travailler ensemble car aujourd'hui nous nous connaissons à peine et nous travaillons très peu ensemble, c'est bien dommage, j'en suis très déçu. Cette intégration du Valromey aurait dû profondément impacter notre réflexion sur l'ensemble du territoire. Elle aurait pu aussi provoquer au sein de l'exécutif une réflexion sur la mise en place d'un

véritable projet de territoire que je réclame avec d'autres conseillers communautaires depuis maintenant trois ans sans avoir de réponses à ce sujet. D'ailleurs chers collègues, nous pouvons nous demander si l'exécutif sait ce qu'est un projet de territoire.

Un projet de territoire est défini par un diagnostic précis qui en fait apparaître ses forces, ses faiblesses, ses freins et les opportunités à saisir. A partir de cela un positionnement, une stratégie globale et une méthode de travail sont fixés et un plan d'action pluriannuel est décliné sous plusieurs axes, et surtout les actions et les politiques menées font l'objet d'une évaluation précise. Tout cela est bien évidemment formulé dans un document écrit. Donc comme tout le monde le sait, nous n'avons rien de tout cela, ce qui engendre une mise en œuvre des actions sans vision d'avenir pour notre territoire. Personnellement, je pense que l'intégration du Valromey était l'opportunité pour lancer une réflexion sur un projet de territoire, malheureusement jamais cela n'est apparu ni dans les propos ni dans les souhaits de l'exécutif, j'en suis très déçu.

En effet, cela aurait permis à chacun d'entre nous de s'approprier le nouveau périmètre, d'expliquer et défendre une politique communautaire qui se serait construite autour d'un projet de manière concertée.

Cela aurait rendu les actions de la communauté de communes lisibles de tous, des administrés et des partenaires économiques, sociaux et associatifs. Aujourd'hui, il est certain que si vous demandez à quelqu'un à quoi sert la communauté de communes je pense que vous serez très surpris des différentes réponses que vous obtiendrez.

Cela renvoie à une question simple, à quoi sert la communauté de communes : premièrement, pour moi, la communauté de communes doit être aux services des petites communes qui n'ont pas les moyens de faire certaines actions lourdes, deuxièmement, la communauté de communes doit pouvoir faciliter des développements dans divers domaines définis dans un projet en collaborant avec les collectivités départementales et régionales. De plus en plus, j'ai la certitude, comme d'autres conseillers communautaires, que cela n'est pas le cas et que tout est dilué dans des d'actions désorganisées ce qui démontrent aussi que cette communauté de communes n'a plus de repères. Quelque part, elle a perdu le bon sens paysan qui devrait prévaloir dans notre milieu rural, ce qui conduit parfois à dépenser des milliers d'euros dans des études qui apparaissent peu utiles car elles ne sont pas articulées avec une stratégie globale, ou à prendre dernièrement des compétences qui n'apporteront aucune valeur ajoutée à notre territoire, j'en suis très déçu

La cerise sur le gâteau de l'année 2017 c'est le centre nautique. Je vais dire simplement tout haut ce que tout le monde pense tout bas. Ce projet aurait dû être le projet phare du mandat, il aurait dû être livré en 2020. Ce projet, s'il avait été politiquement et techniquement bien mené depuis 2014, il aurait dû rassembler chacun d'entre nous pour montrer les capacités de la comcom à bâtir un projet d'envergure dont les votes qui le concernent devraient passer quasiment à l'unanimité.

Aujourd'hui sur ce projet, nous sommes dans la pire situation qui pouvait nous arriver, une livraison en 2022 et un conseil communautaire divisé sur l'emplacement de cette piscine. C'est la dernière chose dont nous avons besoin, j'en suis très déçu.

En ce mois de janvier, vous avez eu la bonne initiative d'inviter Monsieur Raymond à l'Intégral. Ce dernier nous a livré une conférence remarquable. De ce moment, j'ai retenu plusieurs éléments importants : sur le choix des compétences, Monsieur Raymond a indiqué que pour des raisons de fiscalités et d'attributions de compensations que les communautés de communes devaient prendre des compétences les plus onéreuses. Malheureusement, ce n'est pas ce qui a prévalu dans les discours et les actes qui nous ont été proposés. Personnellement, je n'irai pas jusque-là, au conseil communautaire à Cuzieu, je suis intervenu pour dire qu'il fallait prendre des compétences utiles à notre territoire. De cette conférence, j'ai retenu quatre autres notions essentielles, le projet de territoire, la confiance, la solidarité et un pacte entre les communes et l'intercommunalité. Le projet de territoire, il n'y en a pas, la confiance je crois qu'il n'y en a pas beaucoup non plus, et la solidarité si elle s'exerce seulement par les attributions de compensations je peux dire qu'il n'y en a pas beaucoup également. Pour le pacte entre les communes et l'intercommunalité, tout reste à inventer. Cela vient d'être évoqué ce soir, mais il reste seulement un an et demi pour faire ce travail, c'est bien dommage que l'on s'attèle seulement maintenant à cette tâche.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il n'y a pas de projet de territoire formalisé donc il n'y a pas de réelle évaluation. Chacun pourra donc faire son évaluation avec ses propres critères des actions qui sont menées et de leurs résultats à plus de la moitié de notre mandat communautaire. Vous avez compris que je suis très déçu et qu'à nouveau je ne voterai pas le budget général 2018, dont les actions qui en découlent ne font pas apparaître suffisamment de changements positifs qui pourraient donner du sens à notre communauté de communes. Aussi, tout comme nous l'avons fait pour la piscine je souhaite que le vote du budget général se fasse à bulletin secret. Je terminerai mon intervention par une question que j'adresse à l'exécutif : si par miracle, un travail était engagé par la communauté de communes sur la réflexion d'un projet de territoire, comment articuleriez-vous ce projet avec les compétences telles qu'elles sont définies dans nos statuts, notamment pour améliorer l'attractivité du territoire ? »

M. VUILLEROD propose d'utiliser les compétences là où elles sont et à M. CASTIN d'écrire un projet de territoire.

Mme CHARMONT-MUNET rappelle que 31 délégués communautaires travaillent également au SCOT aussi, Il lui paraît inimaginable que ces 31 délégués tiennent ce même discours sachant que l'objectif du SCOT est le projet de territoire. Mme CHARMONT-MUNET regrette que M. CASTIN n'ait pas fait partie de ce groupe et ainsi pu participer au travail sur le diagnostic, sur les orientations, sur le projet d'aménagement et de développement durable, sur le document d'orientations et d'objectifs. Mme CHARMONT-MUNET rappelle que ce travail de co-construction s'est fait aussi avec les élus du Valromey et qu'il est une base pour réécrire le projet territorial. Elle souligne que si le DOO a été voté à l'unanimité moins une abstention par l'ensemble des élus du SCOT c'est que chacun des élus s'est senti respecté et s'est retrouvé dans les orientations qu'il souhaitait pour son territoire.

M. DESCHAMPS rejoint les propos constructifs tenus par M. LAHUERTA et M. CASTIN. Il lui semble que les habitants ne se retrouvent pas dans la CCBS, il souligne le travail réalisé mais il s'agit d'aller plus loin dans l'intérêt de tous.

M. GAMBERINI trouve que l'idée de réunir les communes pour travailler ensemble est une bonne idée mais il s'agit auparavant de savoir de quoi on va parler. Les communes ne se connaissent pas entre elles, il faudrait attendre les votes de tous les budgets communaux et compiler ces informations pour les présenter et ainsi avoir une idée du territoire.

M. ABRY pense que le recours à des ateliers hétérogènes permettra une meilleure connaissance des communes entre elles.

Mme TREILLE relève que le DOB ne fait pas mention du projet de ressourcerie qui semble bloqué.

M. VINCENT dément le blocage du dossier, un projet de convention est travaillé en concertation. Ce projet ne devra pas avoir d'impact budgétaire pour la CCBS.

M. LAHUERTA note dans le DOB qu'il n'est pas question d'OPAH or, pour les communes l'amélioration de l'habitat est un vrai levier. M. LAHUERTA, relève également avec satisfaction l'augmentation du soutien financier à l'UCAB pour l'organisation de BUGEY EXPO, cependant cet outil est en difficulté du fait du risque de retrait de la chambre des métiers et de l'artisanat, la CCBS doit être vigilante sur ce point car perdre BUGEY EXPO serait grave pour le territoire. M. LAHUERTA demande qu'une action soit engagée sur la question de la desserte TER de la gare de Culoz, il y existe de vraies difficultés, l'ensemble des élus du territoire doivent se mobiliser au côté du Maire de Culoz. Enfin M. LAHUERTA souhaiterait qu'une réflexion soit engagée sur la mutualisation des systèmes d'information et de téléphonie qui pèsent lourd dans le budget des communes.

M. ABRY informe l'assemblée que M. MIGNOLA avait pris des engagements sur le cadencement des trains. M. MIGNOLA n'est plus l'interlocuteur régional, il s'agit de continuer les pourparlers et être vigilant.

M. ANDRE MASSE souhaite rebondir sur les propos de M. LAHUERTA et de M. ABRY. M. le Maire de Culoz se réjouit de l'avancée des travaux du pôle d'échanges multimodal mais ne voit pas de ligne budgétaire sur la mise en accessibilité de la gare. Il rejoint M. LAHUERTA sur la nécessité de mener rapidement des actions concrètes de mobilisation sur la question du nombre de TER desservant la gare de Culoz.

M. BERTHET JM se pose des questions sur l'opportunité d'un projet à la cascade de Glandieu alors que la sonnette d'alarme est tirée pour une réduction des dépenses. Il propose de concentrer les dépenses sur le projet de centre aquatique communautaire qui est le projet phare du mandat.

M. VUILLEROD dit que le projet de Glandieu ne remet pas en cause le projet de centre aquatique.

M. RODRIGUEZ rappelle les combats menés pour sauver les arrêts TGV à Culoz avec à l'appui les statistiques nécessaires et favorables. Or cela n'a pas marché. Sur la question des TER, l'ensemble des élus doivent se mobiliser pour montrer l'intérêt de cette gare et qu'ils sont là pour défendre les administrés. Ce sera également une opportunité pour montrer l'existence de la Communauté de communes auprès des citoyens.

M. RIERA se pose la question du bien fondé d'avoir contracté en 2017 un emprunt dédié au centre aquatique.

M. VUILLEROD rappelle les taux intéressants, actuellement ils le seraient moins. C'est par ailleurs un marqueur très fort de la volonté de réaliser cet équipement.

Concernant, la remarque sur l'OPAH, **Mme CHARMONT MUNET** précise que l'agent qui porte les dossiers relevant de la compétence cadre de vie est à mi-temps à la CCBS. Pour se donner les moyens de mettre en œuvre cette compétence, le poste est porté à plein temps.

Concernant BUGEY EXPO, **M. VUILLEROD** confirme que c'est la chambre des métiers et de l'artisanat qui ne souhaite plus jouer son rôle car la Région a confirmé qu'elle resterait partenaire financier.

M. DESCHAMPS s'interroge sur l'éventuel doublon d'une dépense inscrite pour défendre les intérêts de la collectivité en matière de transport avec le contrat passé avec le cabinet d'avocats de la CCBS.

M. VUILLEROD répond que la question est notée et qu'une réponse sera apportée.

M. PUTHOD relève que dans l'organigramme il ne voit pas l'aide aux communes alors que c'est une

compétence communautaire. Par ailleurs, il souhaiterait avoir des précisions sur le lien entre le SIG communautaire et le SIG du SIEA.

La parole est donnée en réponse à M. Stéphane CHRISTOPHE, DST de la CCBS, qui précise le SIG du SIEA n'est pas ouvert sur tous les sujets et de ce fait il n'est pas possible d'y rajouter les données souhaitées et utiles à la CCBS. On est donc obligé de maintenir deux systèmes.

M. PETIT s'interroge sur l'absence d'un volet mutualisation dans le DOB.

Pour Mme **CHARMON-MUNET**, la mutualisation est un outil qui découlera du travail lancé avec la conférence. En parallèle, un travail pourra être amorcé sur une plateforme RH. Effectivement, il ne faut pas oublier l'obligation qui est faite à l'EPCI de réaliser un schéma de mutualisation.

Mme. VICTOR demande des précisions sur la dotation exceptionnelle versée qui a modifié le montant de la CAF.

Mme la Vice-Présidente aux finances confirme que la CCBS a bénéficié en 2017 d'un rôle supplémentaire concernant des sommes dues en 2014, 2015 et 2016 correspondant à 940 000€ et qui sont venues effectivement modifier la CAF. La question a été posée à la DGFIP sur la reconduction en 2018 d'une dotation complémentaire de 300 000€. La réponse sera donnée en mars.

M. HEDON s'interroge sur la question de la nécessaire confiance comme l'a souligné lors de la conférence P. RAYMOND. Il rapporte que des citoyens et des responsables politiques l'interrogent sur les difficultés de fonctionnement de la CCBS. Pour lui, la solution à apporter serait de créer un esprit communautaire. Pour ce faire il faut résorber le déficit de confiance relevé à plusieurs reprises : Ce manque de confiance est ressenti à l'égard des conseillers départementaux dans la gestion du projet d'acquisition d'un terrain situé à Belley et propriété du Département. Déficit de confiance lorsque le conseil communautaire apparaît comme une simple chambre d'enregistrement sans réel temps de débat comme cela avait été demandé pour la localisation de centre aquatique. Défiance des chefs d'entreprise notée par Bugey Développement dans sa lettre relevant l'inaction de l'actuel exécutif. Déficit de confiance avec la stigmatisation des élus belleysans alors que Belley porte depuis toujours les charges de centralité. Il est temps pour M. HEDON de porter un véritable projet pour le territoire de la CCBS, un projet formalisé lisible, ambitieux et compris de tous. M. HEDON ajoute : *Une seule séance a eu lieu pour fixer le cap. Est-ce que les collègues du Valromey connaissent le projet ? Comment ont-ils été intégrés ? Ont-ils trouvé toute leur place ? Il y a une vraie réponse à apporter, une nouvelle méthode de travail à impulser. La CCBS est devenue avec la loi NOTRe le fer de lance du territoire, nos décisions dessineront le Bugey de demain. Monsieur le Président, Quand allez-vous être à l'écoute et mettre en place des actions pour nous rassurer et pour nous donner cette confiance ?*

M. VUILLEROD souhaite ne répondre que sur le point concernant la lettre ouverte de Bugey Développement. Il ne croit pas qu'il soit spécifié dans la lettre qu'il s'agisse uniquement des élus de BUGEYSUD. Il relève pour sa part, le très long délai pour convenir d'un rendez-vous avec le conseiller départemental, rendez-vous donné par l'intermédiaire du secrétariat départemental. Il conclut ne pas avoir de leçon à recevoir en terme de relationnel. Par ailleurs, il précise que le bureau et l'exécutif travaillent pour le territoire pendant que d'autres font de la politique, il leur laisse faire de la politique.

M. HEDON précise que le report de la rencontre projetée concernait la question de la déviation de Peyrieu, devant le manque de méthode pour avancer dans ce projet, l'exécutif départemental a souhaité se rapprocher dans un premier temps des chefs d'entreprise pour connaître les vrais problématiques de mobilité. C'est le manque de concertation et de confiance que reproche M. HEDON.

M. RIERA demande pourquoi ne va-t-on pas plus vite pour engager le centre aquatique ?

M. CHARMONT MUNET rappelle le planning proposé, validé et qui doit être respecté d'un point de vue financier.

M. BERTHET déplore les attitudes et les propos entendus ce soir. Concernant le futur centre aquatique, la ville de Belley a fait une proposition de mise à disposition à l'euro symbolique du terrain qui sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Des sondages vont être réalisés concernant une éventuelle pollution. Si le terrain s'avère inapproprié, la ville de Belley n'engagera pas des travaux de dépollution et pourra faire d'autres propositions à la CCBS. Les élus de la ville ne bloqueront pas le projet et prendront la décision, la meilleure pour la ville et le territoire.

M. SAUREL déplore et s'insurge contre cet état de fracture qu'il n'a jamais connu depuis 1991, date de création du District ancêtre de la CCBS. Le territoire, les habitants, les élus méritent mieux !

Concernant le projet de centre aquatique, M Saurel propose un conseil communautaire dédié avec tous les éléments afin d'avancer sur le dossier.

Mme CHARMONT-MUNET clôt le débat d'orientation en remerciant l'auditoire de son écoute et de ses interventions. Les remerciements s'adressent également aux services pour le travail de co-construction qui a permis d'assurer cette présentation.

L'assemblée délibérante constate la réalité du débat d'orientation budgétaire.

ADMINISTRATION GENERALE

02.- Information sur les décisions du Président entre le 31 janvier 2018 et le 27 février 2018.

Conformément aux délégations qui lui ont été consenties par délibération n°D-2016-75 du 26 mai 2016, M. le Président informe le conseil communautaire des décisions suivantes :

- Conclusion des marchés publics, accords-cadres et avenants figurant dans le tableau ci-dessous.

Numéro de marché	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant en € HT
	24/01/2018	Communication du service « mobilités »	SARL LK Communication 01300 Belley	10 577,02 €
	02/02/2018	Avenant n°4 au marché de fourniture, livraison et mise en place des conteneurs semi-enterrés – Cession du contrat à l'entreprise ECOBA après liquidation judiciaire de BILOBA.	Groupement ECOBA (mandataire) / FONTAINE TP 69720 St Bonnet de Mure	
2017-13-3	26/02/2018	Etudes préalables à la prise de compétence eau potable, assainissement et eau potable Lot n°3 : Assistance dans le volet des ressources humaines	ESPELIA SAS 75009 Paris	28 200 €
2017-1-21	27/02/2018	Marché subséquent n°21 à l'accord-cadre n°2017-1 – Travaux de voirie à la base d'aviron des Ecassaz à Virignin	Groupement EIFFAGE (mandataire) / DUMAS/FONTAINE/FAVIER 01200 Bellegarde sur Valserine	43 327,50 €
2018-2	27/02/2018	Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et la pose de signalétique des sentiers pédestres du territoire de la CCBS	PIC BOIS RHONE ALPES 01300 Brégnier-Cordon	Montant estimatif de commande : 59 832,53 €

03- Information sur le dispositif porté par le Département de « plateforme de rénovation énergétique ».

Les plateformes de rénovation énergétique visent à toucher un public qui ne bénéficie pas à ce jour d'accompagnement dans ses projets de rénovation d'habitat, mais qui possède des moyens d'investir. Ce dispositif est donc complémentaire aux actions menées pour les publics éligibles aux aides de l'ANAH. Afin d'apporter une aide aux territoires qui souhaitent mettre en place une plateforme de rénovation énergétique, l'ADEME et la Région Auvergne Rhône-Alpes sont en cours de réflexion, après analyse d'un dossier de candidature, sur les modalités de leurs aides financières pour la mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique. Le Conseil Départemental propose de réaliser une note technique d'intention à l'ADEME et la Région portant sur le projet de plateforme territoriale de la rénovation énergétique à échelle départementale, note d'intention co-signée par les Présidents des EPCI et le Département de l'Ain.

04.- Information sur la méthodologie de travail du futur siège de la CCBS.

Le Président précise que cette méthodologie a été présentée à la commission « bâtiments » par M. PHILIPPE, vice-Président et commente le diaporama (en pièce jointe).

Suite à la question de M. TURELLO, M. Le Président précise que pour l'instant aucun lieu d'implantation n'est pressenti. Il peut s'agir d'une construction neuve comme d'une réhabilitation d'un bâti ancien.

05- Convention de fonctionnement du service URBANISME mutualisé.

La communauté de communes Bugey Sud est compétente pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestation de services, hormis celles relevant de la compétence de l'Etat. 33 communes ont demandé que cette instruction soit assurée pour leur compte par la communauté de communes Bugey Sud à compter du 01/01/18 : Andert-Condon, Arboys-en-Bugey, Artemare, Brégnier-Cordon, Belmont-Luthézieu, Béon, Brens, Ceyzérieu, Champagne-en-Valromey, Chavornay, Chazey-Bons, Contrevoz, Cressin-Rochefort, Culoz, Cuzieu, Flaxieu, Izieu, Haut-Valromey, Lompnieu, Magnieu, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélignieux, Parves et Nattages, Peyrieu, Polliou, Premeyzel, Saint Germain les Paroisses, Sutrieu, Talissieu, Virieu-le-Grand, Virieu-le-Petit, Virignin, Vongnes.

L'assemblée délibérante autorise, à l'unanimité, la signature d'une nouvelle convention, base contractuelle organisant les responsabilités réciproques entre l'intercommunalité et les communes membres.

ECONOMIE TOURISTIQUE ET CULTURE

06.- Modification du dispositif de soutien en faveur de l'hébergement touristique

M. Saurel rappelle que par délibérations D-2016-97et D-2016-117 le dispositif de soutien en faveur de l'hébergement touristique a été institué. Lors de sa séance de travail du 01/02/2018, la commission tourisme a émis un avis favorable de compléter la liste des bénéficiaires. La commission propose d'ajouter les associations propriétaires d'un bien ou titulaires d'un bail emphytéotique sur le bien permettant de couvrir l'amortissement des investissements réalisés. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

07 - Soutien à l'hébergement touristique – demande de subvention de l'Association « Les Amis du Grand Séminaire de Belley » pour le projet de redéploiement et modernisation de la Maison St-Anthelme.

En continuité du point précédent, Le Vice-Président en charge du Tourisme présente la demande de subvention de l'association des Amis du Grand Séminaire de Belley qui a pour projet de rénover les chambres de la Maison St Anthelme. Le projet global concerne :

- 1ère tranche - 15 chambres - mars-18 à janv-19 - 222 000 € HT
- 2ème tranche - 38 chambres - mars-19 à janv-20 - 455 000 € HT
- 3ème tranche - 52 chambres - mars-20 à janv-21 – 500 000 € HT

Cette demande a été examinée en commissions Tourisme et Finances considérant qu'elle répond aux critères d'éligibilité : hébergement collectif, développement d'une offre adaptée au tourisme à vélo, aux groupes sportifs et à la clientèle affaires.

Suite à la remarque de **M. PETIT** sur l'absence du plan de financement, M. SAUREL précise que l'aide financière apportée par BUGEYSUD serait accordée sous réserve de l'engagement des autres partenaires identifiés. **M. PETIT** pense que le dossier manque de maturité.

M. QUINARD expose que la commission a proposé cette aide pour débloquer la situation notamment avec la Région qui attend la décision de la CCBS pour s'engager. M. SAUREL complète que le versement du 1^{er} acompte (30%) serait conditionné à la signature de la convention et l'acceptation des devis.

Pour **M. RODRIGUEZ**, la rédaction de la délibération est prudente pour ne pas verser à perte cette subvention. Par ailleurs, l'aide de la CCBS est pour la maison St-Anthelme importante. L'hébergement touristique fait partie du projet de territoire. La modernisation de l'établissement est indispensable au regard du manque de chambres sur le secteur.

M. RAMON précise que le programme LEADER abondera si la CCBS s'engage.

M. SAUREL répond à M. TURELLO qu'un seul dossier par an est recevable.

M. BERTHET confirme le manque de chambres sur Belley et apporte son soutien aux initiatives dans ce domaine.

M. VUILLEROD rappelle que l'engagement de la CCBS sera un déclencheur pour les autres financeurs.

L'assemblée délibérante appelée à se positionner décide à l'unanimité moins 3 abstentions d'accorder une d'aide d'un montant de 80 000 € HT, sous réserve de l'engagement des autres partenaires pour la suite du projet.

ECONOMIE

08.- Actipôle Bugey Sud - Fixation d'un tarif forfaitaire de location des salles de l'étage du bâtiment « la Toile » avec grille d'un tarif de remplacement du mobilier - Fixation d'un forfait mensuel pour l'accès au CoWork.

M. ROUX, Vice-Président au développement économique expose que le Bâtiment Actipôle Bugey Sud

à VIRIGNIN, dénommé La Toile, comprend des espaces partagés qui sont proposés à la location, en particulier une grande salle de réunion à l'étage de 197 m², et d'une capacité de 150 personnes, pouvant se diviser en deux salles d'une capacité respective de 66 et 86 personnes (format conférence). Ce type de prestation ne vise qu'un public d'entreprises et non les manifestations de particuliers. L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité d'adapter sa délibération du 20 juin 2017, en proposant un tarif forfaitaire pour des locations en soirée incluant une prestation de ménage et de gardiennage afin d'assurer la sécurité et l'intégrité des locaux. Concernant l'espace de travail (cowork) il est décidé de proposer un forfait mensuel de 130 € permettant l'accès au Cowork du lundi au vendredi en journée, afin de fluidifier la gestion du site et de répondre à la demande des entrepreneurs.

SALLE R+1 NORD	SALLE R+1 SUD	SALLE R+1 N&S
77 m ² - 26p.format réunion.66 p. format conférence	92 m ² - 32 p.format réunion.86 p. format conférence	167 m ² - 64 p.format réunion.150 p. format conférence
340 € HT	370 € HT	570 € HT

Il est répondu à M. **PUTHOD** que les salles de réunion d'ACTIPÔLE sont disponibles pour la tenue des commissions communautaires

CADRE DE VIE

09.- Approbation du règlement intérieur du service de transport à la demande modifié.

M. GERIN, Vice-Président au cadre de vie rappelle que par délibération du 19 octobre 2017, le conseil communautaire a approuvé la reconfiguration du service de transport à la demande composé de deux services distincts :

- Mise en place de lignes virtuelles couvrant l'ensemble des communes du territoire, ouvertes à l'ensemble de la population, circulant deux jours entre le lundi et le vendredi. Les lignes ayant pour terminus Belley fonctionnent également le samedi matin.
- Maintien d'un service renforcé en porte à porte, du lundi au vendredi, pour les personnes à mobilité réduite, les bénéficiaires de l'APA, les demandeurs d'emploi et les personnes en insertion professionnelle.

M. GERIN propose deux documents travaillés en commission cadre de vie le 22 février. Ces documents ont pour objectif de définir les conditions particulières dans lesquelles les voyageurs peuvent être transportés dans le respect des dispositions législatives, réglementaires, contractuelles actuellement en vigueur.

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité les deux règlements du service

10.-Lancement du service de transport à la demande : proposition d'une gratuité temporaire.

Suite au constat que les usagers ne bénéficient pas de toutes les informations sur la mise en place de ce nouveau service (changement de prestataire, critères d'accessibilité au transport en porte à porte, numéro de téléphone pour la réservation...) M. GERIN propose à l'assemblée d'accorder la gratuité du service de manière temporaire. Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'accorder la gratuité du service (porte à porte et lignes virtuelles) aux personnes répondant aux critères du règlement intérieur, de manière temporaire et au plus tard jusqu'au 31 mars 2018.

M. **RIERA** fait remarquer que, contrairement à ce qui a été annoncé, notamment au cours des cérémonies des vœux à la population, des lignes virtuelles ne sont pas raccordées à la ville centre, c'est le cas du secteur de Brégnier-Cordon.

ENVIRONNEMENT

11 - Approbation du règlement de collecte et traitement (élimination, valorisation) des déchets des ménages et déchets assimilés.

M. **VINCENT** expose que la CCBS doit porter à la connaissance des administrés les modalités de collecte et de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés. Pour ce faire, le règlement intérieur rédigé par la commission Environnement lors de sa séance du 9 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante. Il est précisé que ce règlement consultable sur le site WWW.cbugeysud.com sera notifié aux communes.

12 – Transfert de foncier commune de Haut-Valromey/CCBS.

M. VINCENT explique que dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale et hydraulique de la rivière le Sébier au Petit-Abergement, Le Conseil Syndical du SM SERAN avait approuvé, par délibération, l'acquisition des parcelles E463, E466 et D506 situées sur la commune de Haut-Valromey ainsi que la remise de ces parcelles à la commune de Haut-Valromey, le Syndicat ayant bénéficié de 80% de subventions pour l'ensemble de l'opération, dont les acquisitions foncières.

Suite au questionnement de Mme MARTINAT sur le prix au m² du terrain, le vice-Président confirme qu'à l'époque, le prix d'acquisition avait été fixé par le service France DOMAINE.

Conformément aux engagements précédemment pris par le SM SERAN, le conseil communautaire décide de céder gratuitement à la commune de Haut-Valromey les parcelles propriété de la CCBS depuis la dissolution dudit syndicat.

FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

13 – Convention pour l'adhésion à une plateforme unique départementale de dématérialisation des marchés publics.

Mme CHARMONT-MUNET explique que Le Département de l'Ain a mis en place une plateforme unique de dématérialisation des marchés publics pour les acheteurs du Département. Cet outil qui s'inscrit dans le prolongement du pacte départemental signé afin de faciliter l'accès des PME aux marchés publics, permettra aux entreprises d'accéder à l'ensemble des consultations lancées par les acheteurs publics de l'Ain et surtout d'harmoniser leurs démarches pour télécharger les dossiers de consultations et déposer des offres électroniques. A compter du 1er octobre 2018, la dématérialisation des marchés publics sera obligatoire pour tout marché dont le montant estimé est supérieur à 25 000 euros hors taxes. Ceci implique une mise à disposition du dossier de consultation sur une plateforme de la part de l'acheteur mais également une offre électronique de la part de l'opérateur économique. Les offres « papier » ne pourront plus être acceptées. Dans ce contexte, la mise en place d'une plateforme mutualisée est un enjeu important afin d'éviter que les PME s'éloignent de la commande publique.

Afin de répondre favorablement à l'initiative du Département, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer une convention entre le Département de l'Ain et la Communauté de communes.

14- Modification du tableau des emplois.

Mme CHARMONT-MUNET, Vice-Présidente en charge des finances et de la ressource humaine précise que c'est plutôt un toilettage du tableau des emplois qui est proposé pour prendre en compte les mouvements de personnels et actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1er mars 2018.

L'assemblée accepte à l'unanimité les modifications suivantes :

Temps complet :

- Pôle technique – gestion des cours d'eau et espaces humides : création d'un emploi contractuel sur article 3-3-1 loi n°84-53 du 26/01/1984 sur le grade d'ingénieur.
- Pôle technique – urbanisme : ouverture du poste au cadre d'emplois des attachés.
- Pôle développement – économie : recrutement leader effectué sur grade attaché.
- Pôle développement – cadre de vie : ouverture du poste au cadre d'emplois des attachés pour le recrutement à venir du responsable du service.

Temps non complet :

- Pôle développement -économie : suppression d'un poste rédacteur.

Temps complet saisonnier :

- Pôle développement – ordures ménagères : suppression du poste ambassadeur de tri sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Temps non complet saisonnier :

- Pôle développement – ordures ménagères : ouverture d'un 2eme poste ambassadeur de tri sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs.

QUESTIONS DIVERSES

M. VUILLEROD invite l'assemblée à retenir la date du 05 avril 2018 pour le vote des budgets primitifs.

La séance est levée à 22h25.

Le Secrétaire de séance

Michel RAMON



Le Président

René VUILLEROD

